



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DEVENIR
AMBASSADEUR
DE L'ACCESSIBILITÉ**

S'ENGAGER EN SERVICE CIVIQUE



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

Credit photo : Seventyfour / Shutterstock

VOTRE MISSION

- **Rendre la cité plus accessible** en s'engageant pour les personnes en situation de handicap, femmes enceintes, parents se déplaçant avec un enfant en bas âge, séniors...
- **Faire progresser la qualité de vie de tous** en favorisant l'autonomie de chacun.
- **Contribuer concrètement à la prise en compte** des handicaps, visibles et invisibles, de la mobilité réduite et de l'accessibilité dans la vie courante, et ainsi à rendre la société plus solidaire et plus inclusive.



S'ENGAGER EN SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général. D'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum, il est indemnisé au moins 619,83 € net par mois¹.

OUVERT À TOUS LES JEUNES

Le Service Civique est une expérience unique ouverte à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans (veille des 31 ans) pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme.

LES AMBASSADEURS DE L'ACCESSIBILITÉ – UNE MISSION AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE L'ACCESSIBILITÉ

Organisés en binômes, **les Ambassadeurs de l'accessibilité** sensibilisent aux enjeux de l'inclusion des personnes en situation de handicap et accompagnent les établissements recevant du public (ERP) pour développer l'accessibilité.

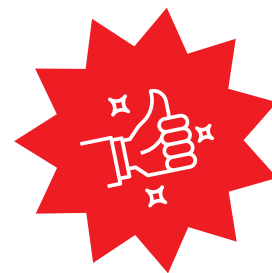
Les jeunes renseignent **Acceslibre**, la plateforme collaborative recensant le niveau d'accessibilité des établissements recevant du public.

[acceslibre.beta.gouv.fr](https://www.acceslibre.beta.gouv.fr)



1. Cette indemnité est prise en charge par l'État à hauteur de 504,98 € auxquels l'organisme d'accueil ajoute 114,85 €. Votre indemnité peut être augmentée de 114,95 € nets si vous répondez à certaines conditions relatives à votre situation sociale ou financière. Elle vous sera versée directement sur votre compte bancaire.

LES AVANTAGES DE VOTRE ENGAGEMENT



PENDANT VOTRE MISSION :

- **Un accompagnement bienveillant assuré par un tuteur** au sein de votre structure d'accueil.
- **Une indemnisation d'au moins 619,83 € nets par mois.**
- Sensibilisation aux enjeux de **l'accessibilité** et de **l'inclusion**
- **La carte du Service Civique** vous offrant les mêmes avantages que la carte étudiant.
- **Une formation civique et citoyenne en deux volets :** théorique et pratique (formation aux premiers secours PSC1).
- **Le cumul possible de l'indemnité de Service Civique** avec l'aide au logement et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- **Une couverture sociale complète** avec prise en charge de vos dépenses de santé (maladie, maternité...).
- **Des droits au titre de la retraite** cumulés pendant toute la durée de votre mission.

APRÈS VOTRE MISSION :

- **Un bilan nominatif réalisé par l'organisme d'accueil et une attestation officielle à conserver** pour faire valoir votre engagement de Service Civique.
- **Un engagement valorisable** à toutes les étapes de votre parcours : formation (scolaire, universitaire, professionnelle), emploi, bénévolat.
- **Un crédit de formation d'une valeur de 240 €** sur votre compte personnel de formation (CPF), à utiliser quand vous le souhaitez.





SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

**TROUVER
MA MISSION SUR**

service-civique.gouv.fr

